



Actualité - Environnement

Une avancée dans la gestion des déchets dangereux

Samedi 11 mai 2019

Une avancée dans la gestion des déchets dangereux

Les nouveaux locaux seront opérationnels d'ici 10 jours. - Marc Armor

Le Bik a zòrdi danjéré ouvrira ses portes dans 10 jours. Le site accueillera les déchets dangereux des professionnels.

Au cours des dernières années, la gestion des déchets dangereux — les déchets qui présentent des risques pour la population ou l'environnement (1) — a fait d'énormes progrès. Épaves de voiture, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), déchets d'activité de soins à risques infectieux (Dasri), huiles usagées... bénéficient désormais de filières de collecte plutôt performantes. Les particuliers, pour leur part, disposent de points d'apport volontaires dans les déchetteries. Pour autant, on retrouve encore des déchets dangereux dans la nature, et l'on sait aussi qu'une quantité non négligeable gagne les centres d'enfouissement via les poubelles...

L'une des raisons de cette pollution diffuse, c'est que certains professionnels, artisans notamment, ne trouvent pas d'issue véritable pour les petites quantités de déchets dangereux — pots de peinture, chiffons souillés, pinceaux imbibés, bidons de solvant... — qu'ils produisent. D'où cette idée d'Ecompagnie, qui gère déjà un site d'apport pour les Dasri à Arnouville, d'étendre son activité sur ce même site.

Pas de frais de collecte

L'idée, basée sur le concept SOS Déchets développé par Ecompagnie, est de constituer une zone d'apport pour les professionnels, permettant de leur apporter une solution économique : aucun frais de collecte n'est en effet appliqué. Le concept permet de gérer plus facilement, au quotidien, l'élimination de ces déchets à l'issue des chantiers. La zone d'apport est dotée d'un espace de stockage provisoire des déchets pour le stationnement, le déchargement et la pesée et d'un espace de prétraitement pour le conditionnement et le regroupement des déchets.

Cette initiative devrait permettre de limiter les dépôts sauvages de déchets dangereux dans la nature. Le Bik à ZD (pour Zòrdi Danjéré) sera inauguré vendredi 17 mai. Situé lotissement Vince à Arnouville, il ouvrira ses portes quatre matinées par semaine (lire ci-contre), dès le lundi suivant.

(1) Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs propriétés de danger (explosif, comburant, nocif, cancérigène, etc.) qui peuvent générer des nuisances pour l'homme ou pour l'environnement. Ce caractère dangereux est identifié par un pictogramme.

Un compte prépayé

La déchèterie professionnelle sera ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 13 heures. L'accès est possible uniquement sur rendez-vous. Un contact commercial préalable est nécessaire.

Le professionnel doit créer un compte prépayé auprès du service commercial SOS Déchets, lui permettant d'accéder à la zone d'apport.

Les déchets dangereux sont acheminés, dans la limite des quantités autorisées par l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (ADR), par le professionnel sur la déchèterie.

Les déchets sont vérifiés et pesés par type, par un opérateur de la déchèterie. En fonction du poids et

des déchets apportés, le compte du professionnel est débité.

Des opérations de prétraitement et conditionnement sont ensuite effectuées par SOS Déchets. Une ségrégation et un stockage des déchets sont réalisés sur le site avant export. Une fois reconditionnés, les déchets sont chargés et exportés pour élimination dans les centres de traitement agréés.